

## EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice 15  
présents 10  
votants 11

L'an deux mille seize  
le : vingt-cinq octobre  
le Conseil Municipal de la commune de Châtres-sur-Cher  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie DOUCET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 octobre 2016

**PRÉSENTS** : Mme DOUCET Sylvie, M. DE CARFORT Claude, Mmes MEUNIER Christine, LEMELLE Adeline, CARDENAS Marie-France, MM. DAUNAY Michel, PINAULT Michel, Mme GILLET Martine, M. BOVAGNET Bernard, Mme MARCON Angélique.

**ABSENTS** : M. MICHENET Gilles, Mme DEVEAUX Martine, M. FOURRE Maxime, excusés, M. NOTAMY Patrick et Mme QUELET Cécile.  
(Mme Marie-France CARDENAS a voté pour le compte de Mme Martine DEVEAUX qui lui a donné pouvoir.)

**SECRETARIE DE SÉANCE** : Mme LEMELLE Adeline.

Le procès-verbal de la réunion du 04 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**Madame Cécile QUELET est présente à compter de la délibération suivante, à 20h10.**

Présents : 11 et Votants : 12

DÉLIBÉRATION N° 1-251016 :

### **BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE :**

Considérant que certaines dépenses qui n'étaient pas inscrites au budget primitif 2016 ont été financées en investissement, dont notamment des travaux d'étanchéité à la salle polyvalente pour 12.400 €,

Considérant les dépenses à venir suivantes : travaux pour l'accessibilité à l'Agence Postale Communale, la plantation d'arbres pour aménager la Plage, le chauffage à la salle de musique, une paroi de douche au camping municipal, un aspirateur et une auto-laveuse pour la salle omnisport, une imprimante laser pour l'Agence Postale Communale, et des panneaux de signalisation,

Sur proposition de Madame l'Adjoint au Maire en charge des finances, le Conseil Municipal **autorise, à l'unanimité,** la décision modificative budgétaire, selon :

#### **Budget Principal – Décision Modificative budgétaire :**

Du compte <b>DF 022</b> (dépenses imprévues) :	<b>- 20.000,00 €</b>
Au compte <b>DF 023</b> (virement à la section d'investissement) :	<b>+ 20.000,00 €</b>
Au compte <b>RI 021</b> (virement de la section de fonctionnement) :	<b>+ 20.000,00 €</b>
Au compte <b>DI 2121</b> (plantations d'arbres et d'arbustes) :	<b>+ 978,84 €</b>
Au compte <b>DI 2135</b> (constructions, installations générales, agencements, aménagement des constructions) :	<b>+ 15.303,49 €</b>
Au compte <b>DI 2152</b> (installations de voirie) :	<b>+ 2.300,00 €</b>
Au compte <b>DI 2183</b> (matériel informatique) :	<b>+ 150,00 €</b>

Au compte **DI 2188** (autres immobilisations corporelles) : + **1.267,67 €**

N° 2 :

**PROPOSITION DE VENDRE UNE PARCELLE :**

Madame le Maire expose qu'une personne est intéressée pour acquérir une parcelle appartenant à la commune, attenante à un terrain qu'elle possède lieu-dit « Le Pressoir ».

C'est la parcelle AM 53, de 206 m<sup>2</sup>, situé en secteur U, constructible, de la carte communale.

Le terrain sera proposé au prix du marché du terrain constructible.

Après discussion, le Conseil Municipal se dit favorable à l'unanimité sur le principe de la vente.

N° 3 :

**LOGEMENT DE LA POSTE :**

M. Claude de CARFORT propose de discuter sur la vente éventuelle du logement de la Poste.

Dans le cadre des travaux d'aménagement effectués à l'Agence Postale Communale, tout a été prévu pour séparer l'Agence postale et le logement qui est maintenant indépendant.

Il faut donc se demander s'il serait intéressant de vendre ce logement, actuellement inoccupé et qui représente un coût pour la commune (taxe foncière, électricité en hors gel).

En l'état actuel, il n'est pas louable.

D'après M. Michel DAUNAY, ce logement ne vaut pas grand-chose à la vente, il serait peut-être mieux de l'aménager et de le louer.

M. Claude de CARFORT répond que la remise en état aurait un coût important, alors que la vente représenterait un apport financier pour un autre investissement.

Mme le Maire s'engage à contacter les Domaines pour une estimation du bien.

**INFORMATIONS :**

- **Elections 2017** : Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 07 mai 2017. Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017. Les bureaux de vote fermeront dorénavant à 19h00 et non plus à 18h00.

- **DSR 2017** : Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher reconduit pour l'année 2017 la Dotation de Solidarité Rurale. Une demande va être déposée pour l'Ad'AP de l'école et de la cantine.

- M. Michel DAUNAY souhaite qu'un débat sur les **compteurs Linky** soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- Circulation à « Boucharimbault » - vitesse excessive – stops : La commission des travaux se rendra sur place pour voir ce qu'il est possible de faire.

- **Pont du Cher : des travaux de réparation vont avoir lieu entre le 2 novembre et le 23 décembre 2016. Il sera fermé à la circulation, une déviation sera mise en place.**

La séance est levée à 21h10.

L'Adjoint au Maire,

M. Claude de CARFORT